

# NOS PARTENAIRES



- Autres partenaires de l'EPSMR



- Hôpitaux (CHOR, CHU)
- Le service d'addictologie
- Les unités d'appui de l'EPSMR (CARE, EMAAF, EM2P, EMGP, UPT)



- Médecins traitants
- Tutelles
- Médecins du travail
- Foyers d'accueil Médicalisés (FAM)
- Les infirmiers libéraux
- Les établissements médico sociaux
- Les psychiatres libéraux
- Les cliniques (Flamboyants)



- La maison départementale
- Les maisons de retraite
- Les CCAS et travailleurs sociaux
- Les établissements scolaires
- Les foyers d'accueil

# NOUS CONTACTER

## CMP-CATTP

Tél. secrétariat : 0262 74 38 00

Mail : [cmp.st-andre.adultes@epsmr.org](mailto:cmp.st-andre.adultes@epsmr.org)

## HORAIRE D'OUVERTURE :

CMP : du lundi au vendredi de 8h à 16h

CATTP : mardi, mercredi et vendredi de 8h à 16h

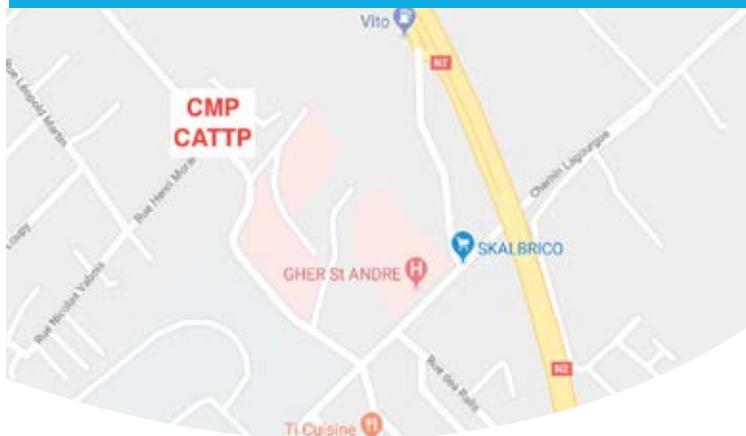
## Adresse :

210 rue Dumesnil d'Engente,  
97440 Saint-André

Site Web : [www.epsmr.org](http://www.epsmr.org)

## Accès transport en commun :

Ligne de bus Alizé n° 33 - n° 38 - n° 39, arrêt Village 3ème âge. Le CMP se trouve après le Village du 3ème âge et le Pôle de Soins ASDR.



42 chemin Grand Pourpier  
97460 Saint-Paul  
direction@epsmr.org  
Standard : 0262 74 30 00



Etablissement Public  
de Santé Mentale  
de la Réunion

# CMP-CATTP

Centre Médico Psychologique

Centre d'Activités  
Thérapeutiques à Temps Partiel



# SAINT-ANDRÉ

## NOS MISSIONS

- Accueil avec ou sans rendez-vous
- Prévention
- Diagnostics
- Soins
- Interventions à domicile
- Orientation
- Suivis

## LES PERSONNES PRISES EN CHARGE

Prise en charge en Centre Médico-Psychologique (CMP) :

- Accueil, entretiens, soutiens psychologiques, visites à domicile, administration des traitements retardés.
- Ateliers thérapeutiques en CATTTP.

## LA PRISE EN CHARGE

Les soins dispensés au CMP sont financés directement et en totalité par la sécurité sociale.

Le projet de soin est co-élaboré avec les familles, les acteurs de la prise en charge et nécessite l'adhésion de chacun.

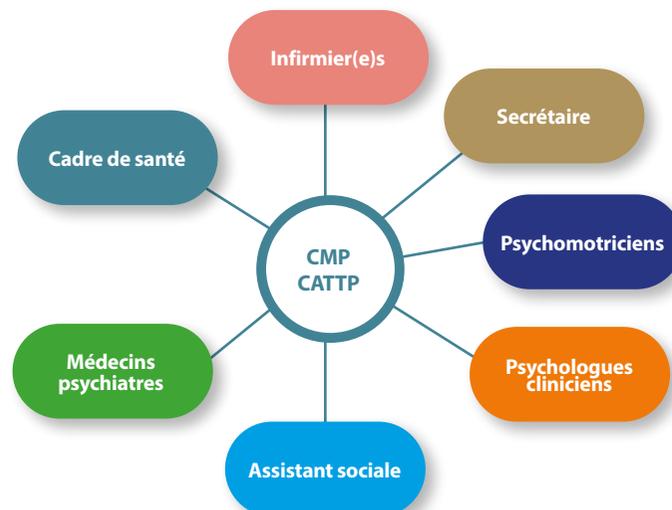
## COMMENT NOUS SOLLICITER



Le Centre accueille les adultes dès 18 ans, présentant des troubles psychiatriques ou souffrance psychique nécessitant une prise en charge ambulatoire sur le mode de consultations régulières.

Les patients peuvent se présenter à leur initiative ou sur orientation d'un professionnel de santé ou partenaires.

## UNE EQUIPE PURIDISCIPLINAIRE



## A SAVOIR

Toute première demande de soins débute par une évaluation infirmière au CMP. Selon le Plan de Soins Individualisés (PSI), une prise en charge en équipe pluridisciplinaire sera proposée, suivant les objectifs à atteindre.

Si orientation en CATTTP, une présentation et visite de la structure est faite.